

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JANVIER 2009

ETAIENT PRESENTS :

M. BENAS, Maire ; Mme MARCHAND, M. CHEMINADE, M. RICHARD, Mme CHAUVEAU, M. BROCHARD, Mme LAVAUD-ANGLICHEAU, M. KLING, Adjoints ; M. ERAGNE, Maire délégué de Rossay ; M. DARLING, Mme PLOUS, M. KREMER, Mme FOSSATI, Mme MORTEAU, M. GUERITAUULT, Mlle PAGE, Mme MOUSSEAU, Mlle POIRIER, M. PROUX, Mme BOILAIVE, M. DAZAS, Mme GIANANTI, Mme DUBOIS, M. LANTIER, M. FORTIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme DE LA BOUILLERIE, M. BELLAUD, M. HUCAULT, Mme BOUCHET.

*Pouvoir de Mme Fabienne DE LA BOUILLERIE à Mme Marie-Anne CHAUVEAU
Pouvoir de M. Gérard BELLAUD à M. Jean-Claude CHEMINADE*







Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Décembre 2008 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mlle POIRIER Anita est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2008

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), par 24 voix « pour » et 2 abstentions :

-  déclare le Compte Administratif conforme au compte de gestion ;
-  approuve le Compte Administratif 2008 ;
-  approuve le Compte de Gestion ;
-  décide d'affecter le résultat de la manière suivante au budget 2009 :
 -  virement à la section d'investissement de 95 454.46 € au Compte 1068
 -  affectation en recettes d'exploitation de l'excédent de 230 203.20 € au Compte 002.

TARIFS EAU 2009

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de tarifs eau 2009.

BUDGET PRIMITIF EAU 2009

Le Budget Primitif Eau 2009 ainsi présenté est adopté par 25 voix « pour » et 2 abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2008

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), par 24 voix « pour » et 2 abstentions :

- ☞ déclare le Compte Administratif conforme au compte de gestion ;
- ☞ approuve le Compte Administratif 2008 ;
- ☞ approuve le Compte de Gestion ;
- ☞ décide d'affecter le résultat de la manière suivante au budget 2009 :
 - virement à la section d'investissement de 60 803.59 € au Compte 1068
 - affectation en recettes d'exploitation de l'excédent de 291 144.32 € au Compte 002.

TARIFS ASSAINISSEMENT 2009

Après examen, le Conseil Municipal, par 21 voix « pour », 4 abstentions et 2 voix « contre », approuve les propositions de tarifs assainissement 2009.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2009

Le Budget Primitif Assainissement 2009 ainsi présenté est adopté par 24 voix « pour » et 3 abstentions.

Monsieur le Maire a proposé :

- ☞ *une évolution tarifaire de 1 % pour l'eau et 7 % pour l'assainissement, afin de répondre aux charges de fonctionnement et aux investissements à réaliser ;*
- ☞ *de ne pas augmenter l'eau industrielle, afin d'adresser un message fort aux industriels.*

Il a par ailleurs indiqué que cette démarche avait été réalisée à de nombreuses reprises dans les années précédentes.

M. FORTIN a déclaré que l'évolution de la consommation des ménages correspondait à un comportement citoyen, qu'il convenait de faire diminuer la consommation d'eau industrielle par des efforts de gestion.

M. LANTIER a indiqué que le consommateur faisait un effort pour réduire sa consommation d'eau et avait un comportement citoyen. Il a demandé aux utilisateurs d'eau industrielle d'essayer de réduire leur consommation.

M. DAZAS a déclaré être partagé sur l'analyse et propose une augmentation de 5 % du tarif de l'assainissement.

M. BENAS a conclu en indiquant que l'on ne pouvait comparer l'eau potable et l'eau industrielle, qu'il était du rôle de l'élu d'expliquer cette démarche à la population et qu'il convenait de lisser cette augmentation dont on aura besoin dans les années futures.

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2008

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), par 24 voix « pour » et 2 abstentions :

- ☞ déclare le Compte Administratif conforme au compte de gestion ;
- ☞ approuve le Compte Administratif 2008 ;
- ☞ approuve le Compte de Gestion ;
- ☞ décide d'affecter le résultat de la manière suivante au budget 2009 :
 - affectation en recettes d'exploitation de l'excédent de 1 332.61 € au Compte 002.

BUDGET PRIMITIF SPANC 2009

M. BENAS a rappelé que l'ensemble des missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif est financé par une redevance spécifique auprès des usagers, minorée par des subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Ce service répond à l'obligation légale d'équilibre financier du service par la facturation du service rendu.

Le Budget Primitif SPANC 2009 ainsi présenté est adopté par 25 voix « pour » et 2 abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ECONOMIQUE 2008

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), par 24 voix « pour » et 2 abstentions :

- ☞ déclare le Compte Administratif conforme au compte de gestion ;
- ☞ approuve le Compte Administratif 2008 ;
- ☞ approuve le Compte de Gestion ;
- ☞ décide d'affecter le résultat de la manière suivante au budget 2009 :
 - virement à la section d'investissement de 88 443.76 € au Compte 1068
 - affectation en recettes d'exploitation de l'excédent de 269 415.75 € au Compte 002.





BUDGET PRIMITIF SERVICE ECONOMIQUE 2009

M. BENAS a rappelé que la municipalité a comme priorité le développement économique. Il précise que le budget 2009 sera marqué par une réponse forte aux demandes des entrepreneurs, notamment par l'acquisition d'immeubles destinés à accueillir des entreprises.

Le Budget Primitif Service Economique 2009 ainsi présenté est adopté par 25 voix « pour » et 2 abstentions.

COMPTE ADMINISTRATIF CINEMA CORNAY 2008

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), par 24 voix « pour » et 2 abstentions :





-  déclare le Compte Administratif conforme au compte de gestion ;
-  approuve le Compte Administratif 2008 ;
-  approuve le Compte de Gestion ;
-  décide d'affecter le résultat de la manière suivante au budget 2009 :
 - virement à la section d'investissement de 4 202.80 € au Compte 1068
 - affectation en recettes d'exploitation de l'excédent de 25 055.26 € au Compte 002.

BUDGET PRIMITIF CINEMA CORNAY 2009

Le Budget Primitif Cinéma Cornay 2009 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT HAUT MIDI 2008

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), par 24 voix « pour » et 2 abstentions :

-  déclare le Compte Administratif conforme au compte de gestion ;
-  approuve le Compte Administratif 2008 ;
-  approuve le Compte de Gestion ;
-  décide d'affecter le résultat de la manière suivante au budget 2009 :
 - affectation en recettes d'exploitation de l'excédent de 46 486.22 € au Compte 002.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT HAUT MIDI 2009

Le Budget Primitif Lotissement Haut Midi 2009 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT ROUTE DE MAZULT 2008

Après examen, le Conseil Municipal (hors le Maire), par 24 voix « pour » et 2 abstentions :

- ☞ déclare le Compte Administratif conforme au compte de gestion ;
- ☞ approuve le Compte Administratif 2008 ;
- ☞ approuve le Compte de Gestion ;
- ☞ décide d'affecter le résultat de la manière suivante au budget 2009 :
 - affectation en recettes d'exploitation de l'excédent de 71 762.26€ au Compte 002.

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT ROUTE DE MAZULT 2009

Le Budget Primitif Lotissement Route de Mazault 2009 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT RESERVES INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Afin de pallier au déficit d'eau pour la défense incendie située aux lieux-dits « Bel Air » et « Villeneuve », il convient de réaliser deux réserves incendie.

Ces travaux d'aménagement sont estimés à 50 000 € HT (honoraires compris).

Ce projet peut être subventionné au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009 à hauteur de 30 % du montant HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

✓ Subvention DGE	15 000 €
✓ Part Ville	<u>35 000 €</u>
	50 000 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ émet un avis favorable ;
- ✓ approuve le plan de financement ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire :
 - ❖ à solliciter la subvention DGE ;
 - ❖ à lancer la consultation ;
 - ❖ à signer toutes les pièces s'y rapportant.

LOTISSEMENT ROUTE DE MAZULT – TRANCHES 2, 3 ET 4 : MODIFICATION DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION

Par délibération en date du 19 Novembre 2008, le Conseil Municipal a décidé de procéder aux travaux de viabilisation des tranches 2, 3 et 4 du lotissement Route de Mazault.

La procédure de consultation mise en œuvre était l'appel d'offres ouvert.

Toutefois, le Code des Marchés Publics a été modifié en Décembre 2008.

De nombreux changements sont intervenus, en l'occurrence le relèvement de certains seuils, dont celui de l'appel d'offres ouvert. Celui-ci est fixé à 5 150 000 € HT.

Le montant prévisionnel des travaux s'élevant à :

- ✓ Tranche Ferme : Tranche 4 271 000 € HT (tous budgets confondus)
- ✓ Tranches Conditionnelles : Tranches 2 et 3 564 000 € HT (tous budgets confondus)

il est proposé de mettre en œuvre un marché à procédure adaptée, conformément à la nouvelle réglementation.

M. LANTIER a déclaré s'abstenir sur ce vote en déclarant qu'il n'était pas en accord avec Monsieur le Maire car la simplification et l'absence de réunions de la Commission d'appel d'offres enlevaient de la transparence.

M. GONZALEZ, Trésorier de Loudun, a indiqué que le Code des Marchés fixait des règles coercitives que la réforme avait pour objectif d'assouplir la démarche et de diminuer les coûts et que l'état faisait confiance aux collectivités pour mettre à profit les MAPA dans un souci de transparence.

M. BROCHARD a indiqué que les seuils constituaient des obligations mais qu'il était toujours possible de travailler en toute transparence.

Le Conseil Municipal, par 25 voix « pour » et 2 abstentions :

- ✓ émet un avis favorable ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation par le biais d'une procédure adaptée ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le marché et les documents qui s'y rapportent.

MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU CENTRE CULTUREL : RESULTAT DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de la restructuration du Centre Culturel et avec l'avis favorable de la Commission Urbanisme-Travaux, une consultation a été lancée pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Les bureaux d'études suivants ont remis une offre :

- ✓ Christian MONGIATTI
- ✓ Cabinet d'Architecture FAVREAU-BARRANGER
- ✓ Frédérique BUA
- ✓ Olivier GAYOUX

Après analyse et application des critères, il s'avère que le Cabinet d'Architecture FAVREAU-BARRANGER se classe en 1^{ère} position. Il correspond aux attentes de la Commune.

Mme MARCHAND a indiqué que ce dossier serait examiné en Commission Culture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ entérine le choix du Cabinet d'Architecture FAVREAU-BARRANGER ;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre et tous les documents se rapportant à ce dossier.

CONSULTATION POUR L'ETUDE DE FAISABILITE D'UNE ZONE COMMERCIALE

Vu l'avis émis en réunion de commission Économie – Commerce – Artisanat, en date du 12 janvier 2009 ;

Vu les lettres de consultation adressée par Monsieur le Maire concernant la demande d'étude générale de faisabilité d'une zone commerciale à Loudun ;

Vu la proposition du cabinet CHESSE s'établissant financièrement à 3 500 € HT ;

Le cabinet CHESSE a été retenu pour le coût de sa prestation, pour ses références et pour sa proximité relationnelle affichée.

Le Groupe CHESSE apportera les compétences transversales indispensables pour réussir un projet (analyse commerciale, analyse urbanistique, compétences juridiques, techniques et financières).

Le cabinet CHESSE sera chargé de rendre des observations sur les points suivants :

- ✓ Un diagnostic général du site, de l'urbanisme, du potentiel économique et commercial en définissant la stratégie des acquisitions foncières, en identifiant les contraintes urbanistiques et en cernant les modifications réglementaires à envisager ;
- ✓ Des propositions d'orientations de la zone d'activités économiques en identifiant le potentiel économique et commercial en cohérence avec l'existant et notamment le centre ville, en établissant la zone de chalandise et les marchés théoriques ;
- ✓ Une proposition d'un schéma de principe d'aménagement de la zone d'activités économiques faisant état des possibilités d'accès, des flux, du positionnement schématique des stationnements et des bâtiments.

L'Etude de faisabilité sera réalisée pour le 31 mars 2009.

M. DAZAS a indiqué être favorable à la réalisation d'une étude de faisabilité et formulé des réserves sur le résultat de cette étude compte tenu de son faible coût.

M. BENAS a précisé que la prise en compte des enjeux liés à l'apparition de nouvelles formes de concurrence et de nouveaux comportements des consommateurs devient cruciale pour le maintien et le développement de la diversité commerciale sur le territoire.

Il précise que cette étude sera menée en parallèle avec le PLU, car en termes d'aménagement du territoire, le commerce est un élément structurant, notamment au travers du PLU, qui pendra donc en compte les futurs aménagements commerciaux de périphérie, tout en protégeant le commerce de proximité de centre-ville.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'étude de faisabilité.

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE LA MAPAD : RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

La Commission d'appel d'offres s'est réunie et a attribué les marchés.

Le coût des travaux s'élève à 347 305.58 € HT.

Le taux de TVA appliqué à cette opération sera de 5.50 %.

Le démarrage est prévu pour début Mars pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce résultat d'appel d'offres.

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS : 1/2 JOURNEE SANS RESTAURATION

Lors de la Commission « Enfance-Jeunesse » du 3 Décembre 2008, il avait été décidé de proposer des accueils à la demi-journée et d'appliquer le tarif d'accueil des 7/11 ans :

(1/2 journée sans restauration)

QF inférieur à 449 €	QF entre 450 € et 649 €	QF entre 650 € et 849 €	QF supérieur à 850 €
1.10 €	1.90 €	2.40 €	3.20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMITES CONSULTATIFS

Comme convenu lors de la séance du Conseil Municipal du 17 Décembre 2008, il convient de réexaminer la composition des comités consultatifs afin que chaque groupe dispose de représentants au sein de ces instances.

Il est proposé les modifications suivantes :

COMITE CONSULTATIF COMMUNICATION TOURISME

- Mme LAVAUD-ANGLICHEAU Sylvie, Présidente
- un Agent Général d'Assurances : Mme Virginie BENAS-DARLING
- un Ingénieur Chef de Projets : M. François CHESSE
- un Informaticien : M. Dominique MOUSSEAU
- un Photographe professionnel : M. René GASTINEL
- **Mme GVALET Marie-Claude, Retraitée**
- **M. SERGENT Jacques, Commercial retraité**
- **Mme LEDUC Carole, Secrétaire comptable**

COMITE CONSULTATIF CULTURE

- Mme MARCHAND Elisabeth, Présidente
- la Présidente de l'Association « G. Fauré »
- la Présidente du Théâtre de la Reine Blanche
- la Présidente de l'Office de Tourisme
- la Présidente de l'Association des Amis de Th. Renaudot
- le Présidente de l'Ensemble Musical
- le Directeur de l'Ecole de Musique
- la Présidente de l'Association « Huit et Demi »
- le Président de l'Association d'Arts Plastiques
- **Mme GUILGAUD Simone, Retraitée**
- **M. SERGENT Jacques, Commercial retraité**
- **Mme CARRE Françoise, Retraitée Education Nationale**

COMITE CONSULTATIF ENFANCE-JEUNESSE

- Mme CHAUVEAU Marie-Anne, Présidente
- Mme LEAU Marie, membre d'une association sportive
- Mme DENECHAULT Hélène, assistante maternelle
- M. CHESSE François, ingénieur
- Mme DENIS Maryline, infirmière
- Monsieur le Président de la FCPE locale
- Madame la Présidente de l'A.P.E.L.
- **Mme THOURAINE Elisabeth, Mère au foyer**
- **M. DUBALLET Yvan, Retraité Ministère des Affaires Etrangères**
- **Mme LANDRE Nathalie**

COMITE CONSULTATIF SPORTS

- M. KLING André, Président
- M. MOUSSEAU Dominique, Président des Foulées Loudunaises
- Mme MONTAUBIN Sylvie, Secrétaire Direction
- M. DADURE Joël, Commercial
- M. PILLOT Franck, Pompier
- M. JEFFRAY Bruno, Commerçant
- M. BIGOT Jacky, Président du Judo
- M. NARBONNE Christophe
- M. VIVION Jean-Luc, Educateur sportif
- M. MOYSE Emmanuel, Président d'Espace Forme
- Mme KLING Marie-Claire, Secrétaire de l'Académie de Danse
- M. GUIBERT Jacky, Educateur sportif
- M. GUENAN Sébastien, Membre de l'association de Volleyball
- M. BONNIN Geoffrey, Educateur sportif
- M. LAMOTHE Jean-Marc, Président du Club de Rugby
- M. BRINGART Christophe, Enseignant
- Mme VAUCELLE Bernadette, Présidente du Club de Badminton
- **Mme CHAMOULAUD Béatrice, Agent du Trésor**
- **M. MAROT Fabrice, Responsable d'exploitation transport**

M. BENAS a rappelé qu'un comité consultatif est un lieu d'expression, d'échange et de débats destiné à nourrir la réflexion des élus municipaux. La composition des comités consultatifs est revue afin de permettre aux élus de toute tendance d'être représentés par des membres de leurs choix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces propositions.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS ET ARRÊTES PRIS PAR LE MAIRE PAR DELEGATION

<u>DECISIONS</u>	
25.11.2008	Avenant N° 1 à la convention passée avec M. MESSIER – Exploitation parcelle.
2.12.2008	Restauration des couvertures de la Mairie – Avenant N° 2 au marché 11/08 avec la SARL Jean ROBERT.
8.12.2008	Emprunt de 161 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
8.12.2008	Emprunt de 600 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.
11.12.2008	Règlement des honoraires d'expert en justice – Affaire DINAIS Travaux Publics.
11.12.2008	Règlement frais d'actes notariés – Dépôt de pièces – Lotissement Route de Mazault.
11.12.2008	Convention d'occupation précaire avec M. HERAULT Luc – Année 2009
11.12.2008	Convention d'occupation précaire avec la Sté Les Tailleurs d'Images – Année 2009.
11.12.2008	Convention d'occupation précaire avec la Sté Aber Propreté – Année 2009.
11.12.2008	Convention d'occupation précaire avec le Cabinet AMOSSE – Année 2009.
11.12.2008	Convention d'occupation précaire avec la SA CEIT – Année 2009.
11.12.2008	Convention d'occupation précaire avec la Sté Interballast Fibrelec – Année 2009.
16.12.2008	Assurance Exposition « De Nounours à Casimir » à la Collégiale Ste Croix du 19 Décembre 2008 au 11 Janvier 2009.
17.12.008	Fourniture et livraison de combustibles pour l'année 2009 – Marché Entreprise CHAPUS.
26.12.2008	Convention d'occupation précaire avec la Sté CARRE GALOPIN (atelier n° 4 et 6 de 400 m ²) – Année 2009.
26.12.2008	Convention d'occupation précaire avec la Sté CARRE GALOPIN (atelier-relais 400 m ²) – Année 2009.
<u>ARRÊTES</u>	
22.12.2008	Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons dans une installation sportive – Ass. Ping Pong Club Loudunais.
8.01.2009	Réglementation du stade pour le week-end du 10 et 11 Janvier 2009.
12.01.2009	Désignation du représentant de M. BENAS à la présidence de la Commission d'appel d'offres du Mardi 13 Janvier 2009.
15.01.2009	Réglementation du stade pour le week-end du 17 et 18 Janvier 2009.

QUESTIONS DIVERSES

CONSULTATION POUR L'ETUDE DE L'IMPACT DE LA MISE EN PLACE DE LA TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE A LOUDUN

Vu l'avis émis en réunion de Commission Economie, Commerce, Artisanat en date du 12 Janvier 2009,

Vu le rapport présenté par le Cabinet KPMG lors de la réunion « Affaires Générales » de la Communauté de Communes du Pays Loudunais du 22 Décembre 2008,

Vu les lettres de consultation adressées par Monsieur le Maire concernant la demande d'étude pour l'impact de la mise en place de la TPU à Loudun,

Vu la proposition du Cabinet KLOPFER s'établissant financièrement à 9 800 € HT, soit 11 720 € TTC,

Le Cabinet KLOPFER a été retenu pour le coût de sa prestation et pour ses références. Les consultants du Cabinet KLOPFER proposent des études globales sur la TPU, son cadre normatif, ses incidences fiscales, ses relations financières entre la Communauté de Communes et ses communes membres, les ressources de la Communauté de Communes, des simulations d'un passage de la fiscalité additionnelle à la TPU compte tenu des caractéristiques de la collectivité et une présentation des mécanismes de redistribution envisageables.

Etant donné l'importance de ce sujet pour la Ville de Loudun, le Cabinet KLOPFER sera chargé de rendre des observations sur les points suivants :

- ✓ les incidences financières pour la Ville de Loudun, notamment au regard du projet de nouveaux statuts et des charges transférées,
- ✓ les incidences pour les communes rurales,
- ✓ les possibilités juridiques et financières de réalisation d'équipements communautaires sans TPU,
- ✓ les conséquences de la mise en place de la TPU compte tenu des réformes des collectivités locales et de la taxe professionnelle en cours.

Les conclusions du Cabinet KLOPFER seront rendues dans le mois suivant l'envoi complet des pièces nécessaires à leur étude et feront l'objet d'une présentation aux élus.

M. BENAS a rappelé que la particularité de la Ville de Loudun en tant que ville centre est qu'elle subit des charges de centralité, alors que les utilisateurs sont aussi bien des habitants de la Ville de Loudun que les habitants des communes périphériques. C'est la raison pour laquelle il est décidé de demander à un cabinet spécialisé de nous présenter les impacts de la TPU pour Loudun.

M. LANTIER a déclaré que la présentation de l'étude sur la TPU réalisée par la Communauté de Communes du Pays Loudunais ne lui paraissait pas très objective, notamment sur les conséquences pour la Ville de Loudun et les communes de la Communauté de Communes.

Il a indiqué que cette étude lui semblait intéressante et importante à réaliser.

M. BENAS a formulé des observations sur le caractère restreint du cahier des charges élaboré pour l'étude de la TPU au niveau communautaire, en particulier sur l'absence d'analyse des charges, et la compensation qui pourrait résulter du surplus de taxe professionnelle.

Il a souligné l'impact politique d'un tel projet et la nécessité de réfléchir sur la gouvernance et à travers la TPU le rôle de la CCPL.

Il a conclu en affirmant sa volonté de travailler pour l'avenir de la CCPL, avec un esprit communautaire dans le souci de l'équilibre.

M. GONZALEZ, Trésorier de Loudun, a déclaré que la commission d'évaluation des charges était le point de départ de la discussion, de la négociation et qu'il était normal pour la Ville de Loudun de négocier une compensation.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30.